



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 065-216502260-20260420-D2026031-DE



Séance du 20 avril 2026 à 18h

2026/031

**Présents :** VINCENT Gisèle, SOULÉ-PÉRE Philippe, MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, ABADIE Sébastien, DE LUYCKER Diane, TOSON Régine, ALMENDRO Serge, TRÉBUCQ Sandrine, ARRIZABALAGA Alexandre, MARTY-MAHE Ingrid, ESPOUEY Jérôme, BOURDEAU Christine, BORDAT Elisabeth, BOUHABEN Laurent, GUIRAUD Nathalie, ÉCORCHON Caroline

**Absents :** MADELAINE Jean-Christophe (procuration à Sébastien ABADIE), CASTÉRA Yves (procuration à Michel DUHAMEL), VERDIÉ Marie (procuration à Ingrid MARTY-MAHE), POUBLAN Jean-Damien (procuration à Jérôme ESPOUEY), LHOSSEIN Bernard (procuration à Alexandre ARRIZABALAGA)

Elue secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 avril 2026

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Cette commission, outre Madame le Maire qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants. Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, dresse la liste de présentation suivante :

1	SOULE-PERE Philippe	17	POUBLAN Jean-Damien
2	MARQUEZ Stéphanie	18	BORDAT Elisabeth
3	DUHAMEL Michel	19	LHOSSEIN Bernard
4	CAZABAN Laetitia	20	ÉCORCHON Caroline
5	ABADIE Sébastien	21	BOUHABEN Laurent
6	DE LUYCKER Diane	22	GUIRAUD Nathalie
7	MADELAINE Jean-Christophe	23	FONTAN Charlotte
8	TOSON Régine	24	LATAPIE Régis
9	ALMENDRO Serge	25	BONS Francis
10	TREBUCQ Sandrine	26	FROSSARD Daniel
11	ARRIZABALAGA Alexandre	27	PEGHINI Jeanne
12	MARTY-MAHÉ Ingrid	28	PARDINA Antoine
13	CASTÉRA Yves	29	LATAPIE Annie
14	VERDIÉ Marie	30	GAYE André
15	ESPOUEY Jérôme	31	CORBERAN Mylène
16	BOURDEAU Christine	32	BEAUSSAERT Pascal

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier, soit par l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance

Diane DE LUYCKER

Le Maire,

Gisèle VINCENT